



Avis de tir

Geissalp

Geissalp Mai 2025

ID : 1104.020

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants

Jours/Dates	Heures	Zones dangereuses	Troupes	LK 1:25'000, Blatt 1226 Boltigen
Je 01.05.25	07:30 - 18:00	A	Armée	<p>A Geissalp (Ziel-Stellungsm/NGST)</p>
Ve 02.05.25	Pas de tirs			
Sa 03.05.25	Pas de tirs			
Di 04.05.25	Pas de tirs			
Lu 05.05.25	08:00 - 17:00	A	Combat Club Frutigen	
Ma 06.05.25	Pas de tirs			
Me 07.05.25	Pas de tirs			
Je 08.05.25	Pas de tirs			
Ve 09.05.25	Pas de tirs			
Sa 10.05.25	Pas de tirs			
Di 11.05.25	Pas de tirs			
Lu 12.05.25	08:00 - 22:00	A	Armée	
Ma 13.05.25	07:00 - 23:59	A	Armée	
Me 14.05.25	07:00 - 23:59	A	Armée	
Je 15.05.25	07:00 - 12:00	A	Armée	
Ve 16.05.25	Pas de tirs			
Sa 17.05.25	Pas de tirs			
Di 18.05.25	Pas de tirs			
Lu 19.05.25	Pas de tirs			
Ma 20.05.25	Pas de tirs			
Me 21.05.25	Pas de tirs			
Je 22.05.25	Pas de tirs			
Ve 23.05.25	Pas de tirs			
Sa 24.05.25	07:00 - 18:00	A	Commission de formation Chasse	
Di 25.05.25	Pas de tirs			
Lu 26.05.25	Pas de tirs			
Ma 27.05.25	Pas de tirs			
Me 28.05.25	07:00 - 19:00	A	Armée	
Je 29.05.25	Pas de tirs			
Ve 30.05.25	Pas de tirs			
Sa 31.05.25	Pas de tirs			

Spécial **Armes:** Fass, pist, mitr 12.7mm, Panzerfaust, plf, pét hurl, gren main, explosif, armes de chasses, Stinger Training System
Le passage par les sentiers Salzmatt-Geissalp-Schönenboden, Salzmatt-Kaiseregg puis Schönenboden-Gantrischli est assuré.
Il faut compter avec des temps d'attente.

MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.

Projectiles non éclatés



1. Ne jamais toucher
Il est interdit de toucher ou d'amasser des projectiles ou des éléments de munitions. Les rebuts de munitions explosives peuvent encore exploser après des années et représentent un danger.



2. Marquer l'emplacement
Quiconque trouve un projectile ou des éléments de munitions doit marquer de manière visible l'emplacement de la découverte. Si possible, l'accès au périmètre entourant le raté doit être bloqué et les personnes non autorisées tenues à l'écart.



3. Annoncer la découverte
Les objets suspects peuvent être signalés en tout temps en appelant le 117 (police) ou le 058 481 44 44 (centrale d'annonce des ratés). Il est également possible d'utiliser l'App « Annonce ratés » disponible gratuitement au téléchargement.

- La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.
- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire « Annonce de dommage 33.001 », à télécharger sous www.schadenzentrumvbs.ch
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Renseignements/Informations

Responsable place de tir : **+41 79 479 54 05**

Lien internet

Responsable publication : **+41 58 481 54 42**

<https://www.armee.ch/avisdetir/1104.020>

Édition du 24.04.2025

Cdmt resp : Secteur de coordination 11

